



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2024-90050

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **11 novembre 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90050**.

Cette demande, déposée par la représentante des propriétaires du lot 4 366 977, situé au 65 et 67, chemin de Gosford, dans la zone H-13, vise une opération cadastrale créant deux lots dérogoires. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement* (602-18) prescrit que la superficie minimale d'un lot partiellement desservi (aqueduc seulement) situé à l'intérieur du périmètre urbain est de 2 000 mètres carrés. Ce même article prescrit aussi que la profondeur minimale de ce type de lot est de 30 mètres. Les éléments dérogoires sont donc les deux lots projetés (résultant de la subdivision du lot 4 366 977) qui présentent les dérogoires suivantes :

- Le lot projeté portant le numéro 6 649 526 avec une superficie de 1 259,8 mètres carrés ;
- Le lot projeté portant le numéro 6 649 527 avec une superficie de 1 780,5 mètres carrés ;
- Le lot projeté portant le numéro 6 649 527 avec une profondeur de 21,47 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 11 novembre 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^E JOUR D'OCTOBRE 2024

Greffière,
Mélanie Poirier